



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-001-2025-07

PUBLIÉ LE 1 JUILLET 2025

Sommaire

Rectorat de l'académie de Paris /

IDF-2025-06-15-00001 - Arrêté du 10 juin 2025 modifiant l'arrêté du 03 janvier 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration académique et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration académique de l'académie de Paris (2 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2025-06-15-00001

Arrêté du 10 juin 2025 modifiant l'arrêté du 03 janvier 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration académique et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration académique de l'académie de Paris



ACADÉMIE DE PARIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté du 10 juin 2025
modifiant l'arrêté du 03 janvier 2023
portant désignation des membres du comité social d'administration académique
et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration académique
de l'académie de Paris**

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE
ILE-DE FRANCE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE PARIS
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS
DE PARIS ET D'ÎLE-DE-FRANCE**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 3 janvier 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration académique et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration académique de l'académie de Paris ;

Vus ensemble les arrêtés modificatifs des 05 juin 2024, 30 mars 2023, 11 décembre 2023 et 22 décembre 2023 de l'arrêté du 03 janvier 2023 susvisé ;

Vu le courrier du 04 juin 2025 relatif à la modification apportée dans la désignation d'un représentant du personnel de l'organisation « Fédération syndicale unitaire » dans la formation spécialisée du comité social d'administration académique de l'académie de Paris,

ARRETE :

Article 1^{er} :

L'article 4 – 1. du chapitre II de l'arrêté du 3 janvier 2023 susvisé est modifié comme suit en ce qui concerne la désignation des membres représentants de l'organisation « **Fédération syndicale unitaire** » dans la formation spécialisée du comité social d'administration académique de l'académie de Paris :



ACADÉMIE DE PARIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

« b) Représentants suppléants :

- Madame Sylvie BOUVIER-NEYRET (*en remplacement de Mme Laetitia FAIVRE*)

Article 2 :

Le reste de l'article 4 du chapitre II et de l'ensemble de l'arrêté du 03 janvier 2023 précité est inchangé.

Article 3 :

La secrétaire générale de l'académie de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la région académique d'île de France.

Fait à Paris, le 10 juin 2025

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE
ILE-DE FRANCE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE PARIS
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS
DE PARIS ET D'ILE-DE-FRANCE**

Julie BENETTI

**Signé par délégation par Delphine VIOT-LEGOUDA,
la secrétaire générale de l'enseignement scolaire.**